

Sommet national de la formation professionnelle

La 8^e édition du sommet national de la formation professionnelle s'est tenue le 15 novembre à Berne. Renforcement du positionnement des écoles supérieures et soutien à la formation professionnelle étaient notamment au menu.



Réunis le 15 novembre 2021 à l'occasion du 8^e Sommet national de la formation professionnelle, des représentant·e·s de la Confédération, des cantons et des partenaires sociaux ont décidé de joindre leurs efforts pour mettre au point, à partir de 2022, des mesures visant à donner davantage de poids aux écoles supérieures. Par ailleurs, les travaux de la Task Force « Perspectives Apprentissage » seront intégrés aux structures ordinaires de la formation professionnelle.

Projet « Positionnement des écoles supérieures »

Les écoles supérieures jouent un rôle de poids dans le système suisse de formation professionnelle. Elles fournissent à l'économie les spécialistes et les cadres dont celle-ci a besoin et permettent en outre aux professionnel·le·s sans certificat de maturité d'obtenir des qualifications supplémentaires au degré tertiaire.

Diverses interventions parlementaires et prises de position d'acteurs et actrices du domaine demandent le renforcement du profil, la garantie de la qualité et l'accroissement de l'attrait des écoles supérieures. C'est dans ce cadre que le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) a lancé, au début de 2021, le projet « Positionnement des écoles supérieures ». Son but est d'établir un examen global du positionnement national et international des écoles supérieures afin de les renforcer par des mesures ciblées.

Le rapport intermédiaire du SEFRI et les différentes prises de position suscitées par ses conclusions ont été présentés lors du Sommet de la formation professionnelle. Il met en lumière la complexité de cette thématique, la grande diversité des questions et les interfaces existantes. L'évolution des écoles supérieures et de leurs offres de formation ne peut être analysée que dans une perspective globale qui tienne compte de l'ensemble du système de formation. À partir de 2022, les principaux points seront traités et assortis de mesures concrètes avec la participation des groupes d'intérêt et d'entente avec la Conférence tripartite de la formation professionnelle.

Task Force « Perspectives Apprentissage »

Lancée en mai 2020, la Task Force « Perspectives Apprentissage » vise à contrer efficacement les effets de la pandémie de Covid-19 sur la formation professionnelle. La coordination de l'ensemble des partenaires de la formation professionnelle a permis de réagir avec souplesse et efficacité. Le rapport présenté par la Task Force durant cette journée met en évidence la stabilité générale du marché des places d'apprentissage en 2021. En outre, afin de stabiliser ce marché, la Confédération a soutenu quelque 90 projets, avec des contributions de l'ordre de 23 millions de francs.

Dans l'ensemble, la formation professionnelle s'est montrée plutôt résistante face à la crise causée par la pandémie. Les participant·e·s au sommet national ont convenu de mettre fin au mandat de la Task Force, à la condition que la reprise économique se poursuive et que la situation sanitaire ne contraigne pas à réintroduire des mesures restrictives.

En tant qu'organe responsable du partenariat de la formation professionnelle, la Conférence tripartite de la formation professionnelle prend le relais de certaines tâches de la Task Force, notamment l'observation du marché des places d'apprentissage. Par ailleurs, le programme de promotion « Places d'apprentissage Covid?19 » de la Confédération se poursuit jusqu'à la fin mars 2022.

Formation professionnelle

Les participant-e-s au sommet national ont également applaudi la conclusion de principes relatifs au processus d'accompagnement du choix professionnel et à l'attribution des places d'apprentissage. Cette déclaration d'engagement commune prévoit une publication des places d'apprentissage vacantes au plus tôt en août de l'année précédant l'entrée en formation. Elle témoigne de l'étroite collaboration entre les partenaires de la formation professionnelle et contribue à ce que les jeunes puissent choisir leur profession en toute conscience.

Un rapport sur les travaux accomplis en 2021 autour du projet « Optimisation des processus et des mécanismes d'incitation dans la formation professionnelle » a été présenté. En janvier 2022, la Conférence tripartite de la formation professionnelle définira les priorités et les étapes suivantes, notamment pour les projets relatifs au développement des professions et au financement des cours interentreprises et des procédures de qualification.

(Département fédérale de l'économie, de la formation et de la recherche DEFR)

[Les différents rapports et références mentionnés peuvent être consultés sur cette page](#)